

## L'Europe invitée surprise du conseil municipal

Avec plus d'une quinzaine de questions à l'ordre du jour, le conseil municipal de ce mardi fut particulièrement chargé, d'autant que nombre d'entre elles donnèrent lieu à discussions, comme celle d'une taxe communale sur l'électricité.

### Une nouvelle taxe électricité "Europe"

Suite à l'adaptation de la législation française aux directives européennes une nouvelle taxe assise sur la quantité d'électricité consommée par le particulier est instituée et sera reversée aux communes par les distributeurs.

Sur la Savoie, les communes adhérentes laisseront au Syndicat départemental d'énergie de la Savoie le soin de percevoir, contrôler et reverser le produit ainsi collecté aux communes adhérentes. De l'ordre de 50 000 € pour la commune pour 15 à 40 €/an pour le particulier.

D'accord sur le principe, l'opposition aurait néanmoins désiré quelques aménagements dont la certitude qu'elle ne put obtenir, d'une stricte affectation des sommes collectées à des dépenses d'économie d'énergie. D'où son vote négatif.

### Priorité Beauséjour, centre-ville et Maison des enfants

Parmi les autres dossiers de la soirée le maire et ses adjoints traitèrent avec une attention toute particulière ceux concernant les acquisitions foncières du Beauséjour et de son environnement, d'une mise en conformité législative du Programme local de l'habi-



Nouveau point sur le calendrier des travaux "centre-ville" par Michel Arnaud, adjoint du maire.

tat, du remplacement de la taxe locale d'équipement par une taxe d'Aménagement et divers sur la Zac du centre et la Maison des Enfants...

On parlait également d'une Chartre forestière liant la commune à Chambéry-Métropole, accueil gens du voyage, tarifs du cimetière, d'un compte à terme au trésor...

Enfin, suite à de récents articles de presse, Michel Arnaud clôturait la séance en rétablissant la vérité des chiffres d'un emprunt de la commune soi-disant "toxique": le surcout de 660000 € indiqué est en fait celui d'une renégociation estimée du prêt si les taux de référence liées à l'inflation US dépassaient les 6,75%.

Si renégociation il y a, elle n'est pas à envisager avant janvier 2013, date butoir d'une première tranche de ce prêt. Il terminait en rappelant également au passage les propos tenus sur ce sujet par une des conseillères Dexia lors d'un récent conseil.